

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD382

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 2

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« des résultats de ses activités d'instruction »,

le mot :

« avis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.